

# SARA

## Spousal Assault Risk Assessment (Kropp, Hart, Webster et Eaves, 1995)

Sujet évalué:

Évaluateur :

Date :

Signature :

### Instruction de codage :

Le SARA est un outil de type checklist destiné à assister la gestion de cas dans la détermination du risque de violence qui pourrait survenir dans un contexte de violence conjugale. Il est important que les évaluateurs ne procèdent pas en additionnant les scores de chaque item pour déterminer le niveau de risque : un sujet peut avoir seulement quelques items cotés 2 et être néanmoins évalué à haut risque de violence. Les instructions générales de cotation sont présentées ci dessous ( voir le manuel de la SARA pour des instructions spécifiques à propos du codage de chaque item).

Le codage des items se fait selon une échelle de 0 à 2 :

0 : absence du facteur

1 : présence possible/partielle du facteur

2 : présence nette du facteur.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES		0/1/2
1	Antécédents de violence à l'égard de membres de la famille (ne pas inclure les partenaires présentes ou passées)	
2	Antécédents de violence à l'égard d'inconnus ou de connaissances.	
3	Antécédents de violation des conditions de mise en liberté ou de contrôle social.	

ADAPTATION PSYCHOSOCIALE		0/1/2
4	Problèmes relationnels récents.	
5	Problèmes récents d'emploi.	
6	Victime et/ou témoin de violence familiale dans l'enfance ou l'adolescence.	
7	Dépendance ou abus de substance récente.	
8	Récente tentative ou idées suicidaires ou homicidaires.	
9	Récents symptômes psychotiques ou maniaques. <b>suspectés</b> : expertise psychiatrique requise ; <b>confirmés</b> : coté depuis une expertise versée au dossier	
10	Trouble de la personnalité, avec colère, impulsivité, ou instabilité comportementale. <b>suspecté</b> : expertise psychiatrique requise ; <b>confirmé</b> : coté depuis une expertise versée au dossier	

ANTÉCÉDENTS DE VIOLENCE CONJUGALE		0/1/2
11	Antécédent d'agression physique.	
12	Antécédent d'agression sexuelle ou de crise de jalousie.	
13	Antécédent d'usage d'une arme et/ou de menaces de mort crédible.	
14	Récente aggravation dans la fréquence ou la sévérité des agressions.	
15	Antécédents de violation d'une interdiction de contact.	
16	Minimisation extrême ou déni des antécédents de violence conjugale.	
17	Attitude qui soutient ou excuse les violences conjugales.	

<b>AGRESSION LA PLUS RÉCENTE</b> <i>Compléter cette section si la condamnation en cours inclus des violences conjugales ou si le sujet a commis des violences conjugales dans sa dernière année en milieu libre.</i>		0/1/2
18	Agression grave ou sexuelle lors de l'agression la plus récente.	
19	Usage d'une arme ou de menace de mort crédible lors de l'agression la plus récente	
20	Violation d'une interdiction de contact lors de l'agression la plus récente.	

<b>AUTRES CONSIDÉRATIONS</b> Spécifiez tout facteur de risque non côté ailleurs	0/1/2

<b>RISQUE DE VIOLENCES CONJUGALES</b>	<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<b>Élevé</b>
Risque de violence envers le/la partenaire ou ex partenaire			
Risque de violence envers les autres <i>Inclure les violences contre des cibles autres que le partenaire ou ex partenaire : comme les enfants, la nouvelle épouse de l'ex partenaire, beaux-parents) qui pourraient survenir dans un contexte de violence conjugale</i>			
Spécifier une cible possible :			